

Paris, le 24 octobre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

RETRAIT DU DECRET SUR LE REMPLACEMENT, SINON, RIEN...:

Le CONSEIL NATIONAL du SNETAA-EIL réuni le 20 octobre 2005 a examiné la situation de la rentrée dans l'enseignement professionnel ainsi que la politique éducative du gouvernement. Celle-ci ne fait que renforcer son opposition à la loi Fillon et à sa mise en œuvre. C'est pourquoi, ce Conseil National, après débats, a voté trois motions.

■ La première condamne la modification du décret de 1985 sur les EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement) qui prévoit la nouvelle composition de la Commission Permanente en excluant le chef de travaux, le Conseiller Principal d'Education, voire les Directeurs de SEGPA. Ces composantes pédagogiques essentielles ne sont plus représentées et ce pour que seule la parole univoque de l'administration s'exprime.

De la même manière, ce décret propose une expérimentation qui permettrait à la personnalité extérieure du Conseil d'Administration d'en devenir Président. C'est inacceptable car c'est mettre les personnels de la collectivité éducative sous la tutelle d'un représentant de l'entreprise.

■ La deuxième motion concerne un nouveau décret relatif à l'avancement de grade dit du « ratio promu/promouvable » qui instaure une totale déréglementation des principes d'avancement. Cela contribue à renforcer la logique du mérite dans le cadre de l'application de la LOLF. Le SNETAA-EIL ne peut que dire NON à cet arbitraire doublé d'une régression du droit.

■ La troisième motion condamne le remplacement de courte durée, imposé dans le cadre d'une pseudo-continuité des enseignements, qui se réduira en fait à la présence d'un adulte devant une classe. C'est une « garderie » que nous refusons alors que nous nous sommes opposés avec force à la suppression des MI-SE, personnels étudiants-salariés qui correspondaient à cette mission. C'est pourquoi le SNETAA a dit NON au remplacement puis il a prôné le boycott des réunions d'élaboration du protocole. Aujourd'hui, il demande le retrait pur et simple de ce décret.

Le SNETAA-EIL est conscient qu'il faut une large mobilisation des personnels et de toutes leurs organisations pour y parvenir.

Le succès est à ce prix et les personnels ne comprendraient sûrement pas les tergiversations de certains, ni l'acceptation du volontariat.

Les travaux du Conseil National se sont achevés sur de lourdes inquiétudes face à l'arrivée de nombreux textes qui visent à la déréglementation et à la casse du service public de l'Education Nationale.

C'est pourquoi le SNETAA-EIL consacre toutes ses forces à la préparation des élections professionnelles du 6 décembre dont sa victoire est le gage du maintien de l'enseignement professionnel public et laïque.